

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 14 février 2019

Année scolaire : 2018 / 2019

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : le 23 janvier 2019

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : OUI

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. Eric BOUVERAT, Principal

Secrétaire de séance : M. Eric LEROY

Quorum (12) : 16

Nombre de présents : 19

### Ordre du jour

#### 1 – Vie pédagogique et éducative :

- Répartition de la dotation horaire globale 2019
- Proposition de modification du règlement intérieur (dispense EPS)
- Enquête de climat scolaire
- Calendrier des épreuves du diplôme national du brevet

#### 2 – Fonctionnement général :

- Divers contrats

#### 3- Questions diverses

annexe 1 : R 2019 répartition dgh avec acceptation rectorat 30 janvier  
annexe 2 : R 2019 commentaire sur utilisation dotation supplémentaire  
annexe 3 : RI - proposition de modification Inaptitude Eps après commission permanente  
annexe 4 : ELCS 2018-2019 - collège Malraux - présentation synthétique  
annexe 5 : ELCS 2018-2019 - collèges - 1 - Charte déontologique  
annexe 6 : calendrier fin d'année

**PRESENCE au CONSEIL**  
Séance du 14 février 2019

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	BOUVERAT Eric	X					
	Principale adjointe	COCHARD Marielle		X	X			
	Gestionnaire	GUERILLOT David	X					
	C.P.E.	MABILAT Aurélie	X					
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	VILLAIN Stéphane		X				
		Mme MARCILLY Sylvie		X				
	Groupement de communes	DEMESTER Vincent	X					
	Commune siège	LEBAS Régis		X				
Personnalités Qualifiées	DREVON Jean-Louis	X						
	LE FEVRE Jean-François		X					
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	ALBERTY Isabelle	X					
		BONNIN Maéva		X	X			
		LEROY Eric	X					
		PARIS Gilles	X					
		PAULETTO Odile						
		TRAMBOUZE Olivier	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	VALLAT Caroline	X					
		BEN HADJ Catherine		X	X			
		BOUILLAUD Christine	X					
		MARTIN Françoise		X				
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	BONFILS Marianne		X	X	MANON Eddy		
		BOULDOIRES Nadège		X				
		DE PETRIS Willy	X					
		HUREAU Sophie	X					
		KHODJA Gaëlle	X					
		MERCIER Florence		X				
		SAF Anne	X					
	Élèves	CONAN Gaspard	X					
		FINCK Alice	X					
		PUJO Constance	X					

Ouverture de séance à 18h05 avec 19 membres présents (quorum atteint).

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer. M. Bouverat ouvre la séance à 18H05.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Leroy, représentant des enseignants.

M. Bouverat présente les excuses de Mme Cochard, Mme Bonnin et Mme Ben Hadj pour leur absence.

#### Approbation du procès-verbal du CA du 29/11/2018 :

M. Bouverat soumet à l'assemblée l'approbation du PV du CA précédent (29/11/2018), qui ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### 1 - Vie pédagogique et éducative :

#### 1.1 - Préparation de la rentrée 2019 : Proposition de répartition de la DHG

M. Bouverat précise le fonctionnement du conseil d'administration dans le cadre de la préparation de rentrée. Il précise qu'un avis favorable a été donné par la commission permanente du 7 février 2019.

Les prévisions d'effectifs permettent de travailler sur la base de 24 divisions (7 pour le niveau en 6<sup>ème</sup>, 6 pour le niveau 5<sup>ème</sup>, 5 pour le niveau 4<sup>ème</sup> et 6 pour le niveau 3<sup>ème</sup>).

Dès réception de l'enveloppe globale de DGH, celle-ci a été communiquée aux enseignants. Cette enveloppe est calculée sur la base de 26h par division auxquelles s'ajoutent 3h non fléchées par division, 21h pour le dispositif ULIS, 2h pour le dispositif bilangues et 17h pour les actions complémentaires (UNSS, chorale et labo).

La dotation brute s'élève donc à :  $24 \times 26 + 21 + 2 + 17 = 664h$

La dotation supplémentaire attribuée est de 3h par division :  $24 \times 3 = 72h$

La dotation théorique est donc de :  $664 + 72 = 736h$ .

La dotation notifiée pour le collège est de 736h réparties en 673 heures postes (HP) et 63 heures supplémentaires années (HSA).

La répartition de la DHG est présentée dans le tableau ci-joint (annexe 1), reprenant les horaires de base pour chaque niveau dans chaque discipline, et les choix pédagogiques proposés suite aux conseils pédagogiques, qui ont eu lieu les 17, 24 et 29 janvier, qui ont permis l'expression des souhaits des équipes disciplinaires. Le collège souhaite poursuivre l'enseignement de complément LCA-latin à raison de 2h en 5<sup>ème</sup> (au lieu de 1h en 2018/2019), 2h en 4<sup>ème</sup> et 2h en 3<sup>ème</sup>. De même, en sciences en 6<sup>ème</sup>, la répartition des 4h est reconduite proposée comme actuellement à savoir 1,5h en SVT – 1,5h en Techno – 1h en Physique Chimie.

M. Bouverat précise les problématiques de la prévision de l'augmentation des effectifs en 6<sup>ème</sup>. Cette augmentation a pour conséquence, une augmentation des effectifs en bilangue qui devraient dépasser le seuil admissible pour une classe de 6<sup>ème</sup>. La création d'un deuxième groupe en allemand sur le niveau 6<sup>ème</sup> est proposée afin de pallier cette forte probabilité. Les heures nécessaires sont prises sur la marge d'autonomie.

Des groupes supplémentaires nécessaires, liés à la capacité limitée d'accueil des salles spécifiques en SVT/Physique ainsi qu'à la constitution des emplois du temps, sont créés : 2 groupes en 6<sup>ème</sup>, 2 groupes en 5<sup>ème</sup> et 2 groupes en 4<sup>ème</sup>.

Pour des raisons d'effectifs en 4<sup>ème</sup> et de composition des classes, 1 groupe supplémentaire en espagnol est créé.

Des dédoublements de classes sont aussi proposés en :

- français : 1h par quinzaine sur les niveaux 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- anglais : 1h par semaine sur le niveau 4<sup>ème</sup>
- mathématiques : 1h par quinzaine sur le niveau 4<sup>ème</sup> et 1h par semaine sur le niveau 3<sup>ème</sup>

L'action 1h d'intervention de l'enseignante référente d'ULIS auprès d'élèves de 6<sup>ème</sup> en difficulté est reconduite.

M. Bouverat reprend sur un document synthétique (annexe 2) les choix proposés quant à l'utilisation des 72h de dotation complémentaire, choix émanant des échanges avec les enseignants.

Un reliquat de 9,5 heures non utilisées sera disponible. Ce reliquat est comptabilisé en HSA. Il pourra être utilisé pour s'adapter à d'éventuels ajustements en fin d'année scolaire ou sera transformé en HSE après la rentrée.

La proposition faite aujourd'hui utilise 62,1 HSA (52,6 HSA + 9,5h reliquat) pour un objectif initial de 63h. Les services du rectorat ont validé cette proposition et M. Bouverat remercie les enseignants pour le travail préparatoire à la future répartition.

M. Bouverat précise que la classe à horaire aménagés «arts de la rue», si elle devait être créée, recevrait une dotation spécifique en HSA. Et qu'il a été tenu compte de cette éventualité dans la proposition.

Mme Khodja fait remarquer que les élèves qui apprendront l'espagnol en 5<sup>ème</sup> en seconde langue seront environ 28 par classe. Ce nombre très élevé met ces élèves dans des conditions difficiles pour l'apprentissage d'une nouvelle langue comparés aux 15/16 élèves par groupe en 6<sup>ème</sup> bilingue allemand.

M. Bouverat précise que la suppression d'un groupe bilingue allemand 6<sup>ème</sup> n'impliquerait pas forcément la possibilité de la création d'un groupe supplémentaire en espagnol en 5<sup>ème</sup>.

Mme Khodja, Mme Hureau et M. Manon demandent d'envisager la création d'un groupe supplémentaire en 5<sup>ème</sup> en espagnol.

M. Leroy précise qu'il est peu probable que les collègues professeurs d'espagnol acceptent un supplément d'heures.

M. Paris précise qu'il est peu probable que le service du rectorat attribue un BMP de 2,5h pour un seul groupe en comparaison à l'attribution d'un BMP de 3h en arts plastiques pour 3 classes. Il fait remarquer que le problème soulevé est principalement lié au nombre important d'élèves imposés par classe par les services du rectorat.

Mme Khodja regrette cet état de fait et regrette qu'il n'y ait pas de solution proposée.

Le récapitulatif des temps postes professeurs est vidéo-projeté à la demande de Mme Khodja.

Mme SAF fait remarquer le nombre important d'élèves de 3<sup>ème</sup> en classe de sciences pour les activités de travaux pratiques.

M. Paris précise que l'occupation des classes de sciences ne permet pas la création de groupes supplémentaires et que les niveaux 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ont été préférés, considérant que les élèves de 3<sup>ème</sup> étaient plus autonomes.

Soumise au vote, la proposition de répartition de la DGH (736h dont 62,1 HSA) est adoptée par le conseil d'administration : 0 vote contre, 2 votes d'abstention et 17 votes pour.

### **1.3 - Proposition de modification du règlement Intérieur (dispense Eps)**

M. Bouverat présente la proposition de modification du règlement Intérieur (annexe 3) qui a reçu un avis favorable de la commission permanente réunie le 7 février 2019.

Mme Khodja fait remarquer qu'actuellement le règlement intérieur concernant les dispenses en EPS n'est pas systématiquement appliqué.

M. Bouverat précise qu'effectivement l'actuel règlement laisse une trop grande place à l'interprétation. Cette modification a pour objectif de permettre d'appliquer une règle commune et ainsi d'éviter le cas par cas.

Mme SAF fait remarquer que des élèves de collèges peuvent être gênés par des problèmes ponctuels liés à leur croissance.

Mme Mabilat précise que des certificats médicaux courant sur l'année scolaire peuvent permettre des inaptitudes exceptionnelles mais répétées.

Soumise au vote, la proposition de modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité des différents membres du Conseil d'Administration.

### **1.3 - Enquête de climat scolaire**

M. Bouverat présente l'enquête de climat scolaire (annexe 4) qui sera effectuée entre le 11 et le 22 mars 2019 suite à la sollicitation de l'équipe mobile de sécurité académique.

Le personnel de l'établissement a déjà été averti. Les parents d'élèves recevront l'information suite au CA.

L'enquête locale de climat scolaire vise à contribuer à un état des lieux des conditions de vie et de travail. Cet état des lieux se fonde sur les réponses apportées par les personnels, d'un côté, et par les élèves d'autre part, à deux questionnaires distincts. Les élèves d'Ullis ne seront pas sollicités. Les questions aux personnels portent sur leur

vécu professionnel au sein de l'établissement, et sur leur perception en matière de violences. Les questionnaires sont à compléter uniquement en ligne et seront accessibles du 11 au 22 mars 2019.

Les personnels et les élèves répondront individuellement et de façon totalement anonyme. La confidentialité des réponses est garantie. Une charte déontologique encadre strictement cette démarche (annexe 5).

Après autorisation parentale, les élèves seront consultés autant que faire se peut en dehors des cours et avec encadrement par l'équipe de direction et le service vie scolaire (un élève par poste pour une durée de moins d'une heure).

M. Demester remarque que cette enquête sur la réalité du ressenti est pertinente et demande si des résultats «communicables» seront publiés.

M. Bouverat précise que les résultats de l'enquête donneront lieu à des restitutions au sein de l'établissement, notamment en conseil d'administration.

#### **1.4 - Calendrier des épreuves du diplôme national du brevet**

M. Bouverat présente le calendrier de la fin d'année (annexe 6).

M. Bouverat précise que conformément à une note de la DGESCO (Direction Générale de L'Enseignement SCOLAIRE) le bilan de fin de cycle 4 fait partie des éléments d'attribution du diplôme et qu'à ce titre il ne doit pas être communiqué aux candidats avant la publication officielle des résultats du DNB.

Et donc conformément à la réglementation, le bilan de cycle 4 ne sera pas communiqué avant la publication officielle des résultats du DNB 2019.

L'établissement étant pour une période de 3 ans centre de correction, le collège serait probablement fermé aux élèves du lundi 1/7/2019 au mercredi 3/7/2019. Les repas n'étant pas pris au restaurant scolaire, ils donneront droit à des remises d'ordre. Un emploi du temps adapté sera proposé aux élèves le jeudi 4/7/2019 et le vendredi 5/7/2019 afin de permettre aux équipes pédagogiques de se concerter en vue de préparer la rentrée scolaire 2019.

Mme Khodja demande si une remise d'ordre sera aussi effectuée pour ces 2 jours pour les élèves absents. Le principal répond que la question sera étudiée et les familles informées ultérieurement.

*19h30 : Départ de Mme Alberty*

#### **2 - Fonctionnement général :**

M. Guérillot présente la convention de partenariat entre le collège et le Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté Rochelais. Un des objectifs essentiels est de permettre la mutualisation des ressources.

Mme Vallat précise que M. Paris et elle-même ont pu bénéficier cette année d'une formation sur les comportements addictifs de la part de l'association CESC-Rochelais

Soumise au vote, la proposition de convention est adoptée par le conseil d'administration : 0 vote contre, 0 vote d'abstention et 18 votes pour.

La séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance

E. LEROY



Le président du conseil

E. BOUVERAT

